

DESTINATAIRE : L'archiviste
Ministère du Développement de l'énergie et des ressources

En vertu de l'alinéa 110(1)a) de la *LOI SUR LES MINES*, vous êtes avisé par les présentes que _____

_____ (nom du particulier, de la corporation ou de la société en nom collectif projetant d'effectuer du travail)

projette d'effectuer du travail sur les terres de la Couronne suivantes :

Brève description du travail :

Brève description des terres de la Couronne : (y inclure les numéros de tous les claims sur lesquels l'on projette d'effectuer du travail et y annexer une carte indiquant les claims relativement à des caractéristiques topographiques identifiables.)

Le présent projet du travail peut causer des dommages réels aux terres de la Couronne susmentionnées ou en entraver l'utilisation et la jouissance.

Fait à _____, le _____ 20____

Signature du particulier, de la corporation ou de la société en nom collectif
qui projette d'effectuer le travail, de l'agent ou du représentant autorisé

(Adresse du particulier, de la corporation ou de la société en nom collectif)

_____|_|_|_|_|_____
(code postal)

(numéro de téléphone)

NOTE: Le présent avis doit être remis à l'archiviste. Le travail projeté ne peut être commencé avant que ne soit donnée la permission de l'archiviste et, s'il y a lieu, que le Ministre n'approuve, par écrit, un programme d'amélioration et que l'archiviste n'ait reçu le cautionnement exigé.

60-1971 (8/93)

93-175; 2016, ch. 37, art. 109